

Communiqué de presse

Le prix des tabacs destinés aux jeunes a augmenté moins que les autres

L'analyse du Journal officiel du 7 novembre dernier, qui publie les prix de vente du tabac pour les références non nouvelles, laisse apparaître une augmentation des prix de 5,95 % mais il s'avère que certains tabacs ont moins augmenté. Ainsi on note que les **deux modes de tabac « sucrés »** qui sont un vecteur important d'initiation du tabagisme chez les adolescentes et les adolescents ont peu augmenté. Ces cigarettes parfumées, roses ou noires, qui sont au tabac ce que sont les *premix* à l'alcool, ont augmenté de **moins de 5 %**, alors qu'il y a peu de temps, le Gouvernement s'engageait à lutter spécifiquement contre ce type de cigarettes « bonbon » destinées à l'initiation des jeunes.

Le prix du tabac à **narguilé**, très prisé chez les moins de 16 ans, est resté stable (**0 % d'augmentation**) avec des prix très bas et des références au kilo. Le prix moyen est de moins de 1 centime le gramme de tabac.

Le tabac à rouler a certes lui augmenté en pourcentage, mais son prix reste en moyenne très inférieur à celui des cigarettes industrielles (15,6 centimes le gramme contre 31 centimes par gramme). L'augmentation du prix du tabac qui a été de 1,84 centime par gramme de cigarette industrielle n'est que de 1,23 centime par gramme de tabac à rouler. **L'écart des prix entre tabac roulé (le plus toxique) et cigarettes industrielles se creuse** alors qu'en termes de santé publique, il est indispensable de le réduire.

Cette augmentation des prix a tous les caractères **d'une mesure commerciale de l'industrie du tabac**, résultant d'un lobbying intense. Elle réussit ainsi à élever les prix de vente à un niveau acceptable par les fumeurs de façon qu'ils ne diminuent pas leur consommation. Elle fait un effort vers les plus jeunes en leur proposant les tabacs parfumés (produits d'initiation) avec une augmentation très faible des prix afin de recruter de nouveaux consommateurs qui, devenus dépendants à la nicotine, constitueront leur clientèle de demain. L'augmentation de 6 % des prix du tabac en août 2007 avait déjà provoqué une hausse des revenus des buralistes et de ceux de l'industrie du tabac et une augmentation des recettes de l'État sans pour autant diminuer la consommation.

L'OFT demande que ce soit le **ministre de la Santé** et non celui en charge **du Budget** qui pilote le contrôle des prix du tabac et que les arbitrages soient faits en plaçant au premier plan la santé publique,

comme l'avait fait le président Chirac lors du lancement du premier Plan cancer en 2003-2004 qui avait permis de libérer du tabac 1,5 million de fumeurs.

L'État doit renforcer les taxes fixes sur le tabac de façon à empêcher les cigarettiers de jouer avec la santé des plus jeunes et des plus fragiles d'entre nous, renforçant ainsi de manière évidente les inégalités. Les Français payent toujours un lourd tribut au tabac avec 66 000 morts par an, ce qui n'est plus acceptable. Le comportement de notre société qui investit en masse au nom du « principe de précaution » mais ferme les yeux sur l'hécatombe bien réelle provoquée par le tabagisme relève de la schizophrénie.

Le suivi des ventes de cigarettes dans les trois prochains mois apportant un reflet assez fidèle des mesures prises – si celles-ci ne montrent pas un fort fléchissement – devrait conduire à une vraie relance de la lutte contre la maladie tabagique en France, un pays que le dernier Eurobaromètre place désormais en 21^e position des 27 pays européens aux côtés de la Pologne.

Contacts OFT

Pr Bertrand Dautzenberg, président • 06 13 43 70 48 • b.dautzenberg@oft-asso.fr
66, boulevard Saint-Michel • 75006 Paris • Tél. : 01 43 25 19 65
www.ofta-asso.fr